



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-68

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

N° 68 - Août-Septembre 1964

SOMMAIRE

- I - Faisons le point
- II - Les traitements de la Fonction Publique
- III - Le scandale du Bac
- IV - Informations IPACTE et IGRANTE
- V - Les commissions d'avancement

FAISONS LE POINT

Lorsque nous sommes partis en vacances, deux sujets avaient été l'objet de l'action syndicale du personnel du CNRS :

- la rédaction et le dépôt définitif par le CNRS du projet de modifications de notre statut.
- la prévision, dans le budget 1965, de crédits et de postes en quantité suffisante pour le CNRS.

Sur le premier point, ainsi que le CNRS l'avait affirmé le 10 juillet aux représentants syndicaux, le projet de modifications aux statuts a été signé par Monsieur JACQUINOT en août et il se trouve actuellement dans les services du Ministère de l'Education Nationale. L'Intersyndicale leur a demandé une entrevue.

Sur le second point, nous connaissons maintenant le projet de budget 1965.

Si le gouvernement n'a pu maintenir intégralement sa position qui était (au moment de notre manifestation à la Mutualité, le 17 juin) : aucune création de postes, aucun crédits nouveaux, et si notre cri d'alarme a eu un large écho dans l'opinion et divers milieux parlementaires et universitaires, le projet de budget 1965 n'en est pas moins SCANDALEUSEMENT INSUFFISANT! Qu'on en juge :

280 postes de techniciens et administratifs sont prévus (237 postes 5B, 2 postes 2D, 8 postes 3D, 20 postes 4D, 3 postes 5D et 10 postes 6D).

Les créations, largement insuffisantes déjà, étaient respectivement de 650, 570, 600, 700 et 712 postes en 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964.

En 1964, par exemple, les créations ont représenté seulement la moitié de ce que la Direction du CNRS jugeait nécessaire. En 1965 la situation empire encore.

LA MENACE D'ETOUFFEMENT DU CNRS EST LOIN D'ETRE ECARTEE, et les conséquences désastreuses sur les possibilités d'avancement du personnel en place vont apparaître dès les prochaines Commissions (dérogations) et se prolongeront en 1966 (commissions paritaires)...

En ce qui concerne nos traitements liés à ceux de la Fonction Publique (comme nous l'examinons plus loin dans ce Bulletin) en dépit du battage publicitaire abusif organisé par le gouvernement, notre retard est loin de diminuer, bien au contraire.

Notre Conseil National convoqué pour le mardi 6 octobre examinera l'ensemble de la situation, dans la Fonction Publique, au CNRS et à propos des initiatives à prendre pour l'aboutissement du projet de la Direction du CNRS, actuellement au Ministère de l'Education Nationale.

LES TRAITEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le traitement de base de la Fonction publique sera majoré de 2% à compter du 1er octobre. Nous publierons avec notre bulletin imprimé d'octobre, la nouvelle grille de salaires qui en résulte pour le CNRS mais, la publicité faite autour de cette décision nécessite dès maintenant quelques précisions.

La majoration d'octobre constitue la 2^e étape du plan de progression des salaires en 1964 dont le principe est défini depuis fin 1963 et n'est pas une augmentation nouvelle et supplémentaire comme on l'a présentée au public.

D'autre part, une méthode restrictive a été adoptée pour le calcul de cette augmentation, méthode qui vaudra également pour l'avenir et dont ni le communiqué officiel, ni la presse n'ont fait état :

Le pourcentage d'augmentation ne sera plus calculé, comme il l'était jusqu'ici, sur le traitement en vigueur au moment où intervient la mesure mais sur celui du 1er janvier de l'année en cours.

Dans le cas présent, l'augmentation de 2% calculée, selon l'ancienne méthode, sur le traitement en vigueur depuis avril 1964 donnerait un traitement de base à l'indice 100 de

$$4.217^F + 2\% \text{ soit } 4.301^F$$

tandis que, par la nouvelle méthode, il sera de :

$$4.134^F (\text{traitement de janvier}) + 4\% (2^\circ \text{ au 1er avril} + 2\% \text{ au 1er octobre}) \text{ soit } 4299^F.$$

L'opération aboutit donc à reprendre 0.02 F. annuellement par point d'indice sur les 0.84 F. apparemment donnés. Elle permet aussi de faire croire que les agents de l'Etat ont perçu dans l'année 4% supplémentaires alors qu'en fait, 2% pendant 6 mois (Avril à Septembre) + 4% pendant 3 mois (octobre à décembre) ne

donnant qu'une moyenne de 2% sur l'année entière.

L'opposition obstinée aux revendications poussée jusqu'à la mesquinerie, tandis que par ailleurs une propagande intense est développée pour persuader l'opinion publique des bienfaits de la politique économique et sociale du gouvernement sont désormais une tactique constante.

Avec le refus de régler le contentieux reconnu pour le premier semestre 1964 et de discuter du retard antérieur, les agents de l'Etat sont maintenant fixés sur les intentions réelles du pouvoir à leur égard. Ils devront en conséquence, intensifier et élargir leurs actions.

LE SCANDALE DU BAC

Ce scandale est venu à point nommé pour préparer l'opinion publique à la réforme projetée depuis un certain temps par Mr. Fouchet. Il s'agissait de discréditer le Bac et avec la disparition du Probatoire de réaliser la première étape visant à la "Collation des grades", vieille revendication réactionnaire, cléricale et des "éducateurs marchands" de tous ordres. Il faut d'ailleurs remarquer que l'orchestration de l'attaque fut menée rondement par la presse, la radio et une publicité tapageuse sur les scandales.

Après le Doyen CHOUX, le nom de JARRY fut jeté en pâture à l'opinion publique... les responsables enfin démasqués ! !....

Il manque dans tout ce "tapage" une véritable analyse objective; si scandale il y a nous le voyons, nous, dans la politique des bas salaires, de la pauvreté et l'exiguïté des services de l'Education Nationale face à la poussée démographique prévue !.... responsabilités incombant au Ministre qui ne semble pas s'en être préoccupé !.... et nous affirmons que tous les fonctionnaires ou assimilés auront leur mot à dire pour que ne puissent s'instaurer des méthodes faisant endosser aux chefs de services et par prolongement, pourquoi pas, au personnel, des responsabilités qui ne sont pas les leurs tandis que les moyens de fonctionnement leur seraient de plus en plus chichement accordés.

Si l'on ajoute que JARRY est un administrateur civil responsable à la C.G.T.... apparaît plus clairement l'objectif des attaques de ce pouvoir qui ne scuffre pas d'opposition.

Pour sa part, notre syndicat contribuera résolument aux actions qui vont être entreprises pour que JARRY retrouve ses fonctions et que les services de l'Education Nationale aient les moyens indispensables à leur fonctionnement correct.

INFORMATIONS

IPACTE ET IGRANTE

Relevés de compte individuel :

Rappelons que les doubles cotisations (Agent et Administration) pour les retraites complémentaires IGRANTE et IPACTE sont traduites annuellement en points de retraite. Ceux-ci sont comptabilisés et inscrits au compte individuel de l'agent dans chacun de ces 2 régimes.

Les bulletins de situation de ces comptes en 1962 ont récemment été envoyés par le CNRS. Le chiffre inscrit dans la colonne "nouveau total" indique donc le nombre de points acquis au 31/12/62 et ne comprend pas les points correspondants à 1963 et 1964.

Conseils d'administration

Réunis en juillet, les conseils d'administration de l'IPACTE et de l'IGRANTE ont adopté les vœux suivants :

- Salaire de référence pour 1963 : 1,64 F (au lieu de 1,49 F pour 1962)
- Valeur du point 0.28 F. à partir du 1er juillet (au lieu de 0.27 F. pour le 1er semestre 1964).
- Report du délai de forclusion pour les demandes de validation de services antérieurs à l'IGRANTE au 30 juin 1965.

Ces vœux sont officialisés par arrêtés des 1er et 14 août 1964

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Nous entrons maintenant dans la période de préparation des Commissions d'avancement.

En principe :

- Les feuilles de notes servant à l'avancement d'échelon des agents seront expédiées aux Directeurs de laboratoires dans le courant du mois de novembre et devront être retournées au Centre à la fin de novembre.
- Les instructions pour les demandes de changement de catégorie en commission de dérogations et en commissions paritaires) et les demandes d'examens professionnels pour l'accès à la 5B parviendront aux Directeurs de laboratoires dans le courant du mois de décembre et devront être retournées au Centre avant la fin de décembre.
- Au début de l'année 1965 se tiendront les Commissions d'avancement (dérogations et paritaires) et auront lieu les examens professionnels pour la 5B.

Vous recevrez fin octobre les feuilles de renseignements expédiées par le syndicat pour constituer ou compléter votre dossier.